



MÉMORIAL GÉNÉRAL



ANS l'article consacré par la *Guienne militaire* au château de Savignac de l'Isle, situé près de Libourne, en Fronsadais, et d'où l'auteur du *Mémorial* que nous publions ici tire son nom, Léo Drouyn dit qu'on rencontre souvent, durant tout le moyen âge, des seigneurs de Savignac, mais sans rien qui permette de savoir de laquelle des nombreuses terres de ce nom il eut être question.

Puis, sans presque formuler de réserves, l'auteur cite, parmi les, anciens barons de Savignac de l'Isle : Arnaud de Faya, qui rendait hommage au Prince de Galles en 1363 ; Pierre de Craoux, convoqué, en 1521, par le président de Belcier, pour approuver la rédaction des Coutumes de Bordeaux ; enfin, Jean de Lambes, vivant en 1578.

Or, Léo Drouyn semble avoir été lui-même le jouet d'une erreur contre laquelle il entendait précisément nous défendre, car rien ne permet, bien au contraire, de voir dans ces divers personnages de véritables seigneurs de Savignac de l'Isle.

C'est, d'abord, que cette baronnie ne relevait nullement du prince de Galles, mais du duché de Fronsac. La preuve en est que, dès le 24 janvier 1350, c'est-à-dire avant qu'Arnaud de Faya, sans doute baron de Savignac en Bazadais, ne fit, le 25 juillet 1363, le dénombrement de sa terre en faveur du prince de Galles, le baron de Savignac de l'Isle, alors Eyrard de Haye, prêtait foi et hommage entre les mains de Jeanne de Fronsac, femme de (Guillien Seaux, baron de Pommiers. Depuis, ses successeurs n'ont cessé de reconnaître les ducs de Fronsac pour leur suzerain¹.

D'autre part, la famille de Lescours, dont Léo Drouyn paraît n'avoir connu qu'un seul membre, François de Lescours, baron de Savignac de l'Isle en 1601, possédait cette seigneurie avant 1487 et, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, c'est entre les mains des Lescours qu'elle est restée. Par conséquent, pas plus Arnaud de Faya que Pierre de Craoux ni Jean de Lambes n'ont jamais été possesseurs de cette terre.

Le dernier des Lescours qui fut baron de Savignac était François de Lescours, marié le 26 juillet 1666 avec Marie de Calvimont. Tous deux décédèrent, avant 1687, laissant à, leur survivance une fille, Marie d'Oradour de Lescours, alors mineure et sous la tutelle de son grand-père, Léon de Calvimont, baron de la Tour et du Cros.

A cette époque, la baronnie de Savignac se trouvait saisie depuis cinquante ans déjà et sans doute à la requête de son suzerain, le cardinal de Richelieu, duc de Fronsac. Le château était entièrement vide de meubles. L'on n'y voyait plus qu'un vieux coffre sur lequel avaient été apposés les scellés et qui renfermait, disait-on, les titres de la baronnie. En outre, par suite de l'abandon où on l'avait ainsi laissé depuis si longtemps, le château, de même que les « offices » et les métairies, se trouvaient en très mauvais état, « une partie étant desja par terre et l'autre menassant ruyne s'il n'y estoit promptement pourveu »². Les toitures étaient crevées, les murailles fendues, les planchers et les portes rompus les escaliers branlants, les foyers des cheminées sans carreaux, et l'on ne voyait plus aux fenêtres ni vitres ni boiseries.

C'est néanmoins dans cet état que, le 5 septembre 1687³, le château de Savignac fut acheté à la barre de la Cour du Parlement de Paris, pour la somme de 71.000 livres, par messire François de Labat, écuyer, seigneur de la maison noble de Peyrelongue, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, père de l'auteur du *Mémorial*.

Quelques mois plus tard, le 8 mars 1688⁴, le nouveau seigneur, qui prenait, à son tour, le titre de baron de Savignac, faisait dresser un état des lieux et procéder à la levée des scellés ainsi qu'à l'ouverture du coffre. On y

¹ Hommage rendu au cardinal de Richelieu, duc de Fronsac, le 29 avril 1623, par Isaac d'Oradour de Lescours, baron de Savignac (Archives du marquis de Lard).

² Procès-verbal du 8 mars 1688 (Archives départementale de la Gironde, Inv. des familles).

³ Idem

⁴ Idem

trouva, effectivement, les titres de la baronnie, et c'est grâce à l'inventaire qui en fut établi à ce moment que nous avons pu connaître le nom des anciens barons de Savignac.

La vue du château de Savignac, telle qu'on la voit ici, est tirée de la *Guienne militaire* et a été exécutée d'après une eau-forte gravée par Léo Drouyn en 1864. Le château⁵ paraît y être représenté comme il se trouvait au jour de sa construction, vers le quatorzième ou le quinzième siècle, car on n'y aperçoit pas de remaniements postérieurs à cette époque. Sans doute, M. de Savignac, après son acquisition, se sera-t-il contenté de faire à sa demeure les réparations indispensables pour la rendre habitable. Son fils eut d'autres ambitions. Il rêva de faire rebâtir le château et fit venir de Bordeaux, au mois de juillet 1713, M^e Lacroix, architecte, et le nommé Dauphiné, charpentier de haute futaie, pour « croquer » les plans nécessaires aux réparations. Mais ces projets, dont il n'a, du reste, plus reparlé, ne furent pas réalisés.

*

**

TA famille de Labat, d'où était issu le nouveau baron de Savignac, se disait bretonne, bien que la tournure essentiellement gasconne de son nom se heurte à pareille tradition. Ce qui est certain, c'est qu'au ^{XVI}^e siècle les Lahat étaient déjà répandus dans le Bordelais, surtout aux environs de Libourne et de Langon. Leurs auteurs le plus anciennement connus sont Symonnet de Labat, jurat et sous-maire de Libourne de 1503 à 1517, et Jehan de Labat, écuyer, jurat de Bordeaux, marié à N... de Galatheau et vivant en 1591. Mais c'est seulement à partir de Fortis de Labat; que la filiation s'établit sans interruption.

Ce Fortis de Labat et sa femme, Catherine Michel, figurent au contrat de mariage passé à Saint-Macaire, le 16 novembre 1680, entre leur fils François de Labat, baron de Savignac, l'acquéreur du château, et Thérèse de Spens d'Estignols de Lancre⁶, fille de messire Etienne de Spens d'Estignols de Lancre, chevalier, seigneur de Loubens, et de dame Jeanne de Baritault.

Les nouveaux époux habitaient, sur les Fossés de Ville, paroisse Saint-Eloi, un hôtel qu'occupaient encore leurs petits-enfants à la fin du XVIII^e siècle. Certains détails fournis par le *Mémorial* à propos d'une poursuite, faite de toit en toit jusque chez M^f de Savignac par les soldats du guet pour arrêter un voleur qui s'était introduit dans la boutique du nommé Rolland, trompette de ville et marchand de liqueurs au coin de la rue du Mirail, permettent de situer l'hôtel dont il s'agit entre cette dernière rue et la rue Leyteire. Il se trouvait donc presque en face de la Grosse-Cloche, le beffroi bordelais qui participait encore, de façon si régulière, à la vie quotidienne de la cité, célébrant ses joies et ses deuils et battant le tocsin à chaque fois que s'allumait un incendie. Aussi, fut-il toujours un informateur et un guide précieux pour l'auteur du *Mémorial*.

D'après ce dernier, l'hôtel de Savignac occupait l'emplacement où s'élevait, en 1548, la maison de Guillaume de Lestonnac, le jurat rebelle que le connétable de Montmorency, envoyé à Bordeaux pour châtier les Gabeleurs, fit pendre sous les fenêtres de sa propre demeure. En souvenir de ces jours tragiques, une pyramide avait été élevée sur le pignon de la maison. Elle fut descendue en 1713 et remise dans la cour de l'hôtel.

C'est là que naquit, le 8 février 1685, François-Ignace de Labat, le futur Grand chambrier au Parlement, auteur du *Mémorial*, fils de François de Labat, baron de Savignac, et de Thérèse de Spens d'Estignols de Lancre.

Il n'avait encore que cinq ans lorsqu'il perdit son père. Celui-ci mourut à Savignac, le 1^{er} octobre 1690, et fut enseveli dans l'église du dit lieu. Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis son acquisition et il n'avait guère eu le temps de jouir de sa nouvelle résidence.

QUINZE années plus tard, son fils, le jeune baron de Savignac, se trouvait occupé à la réalisation de certains projets de mariage. Il n'avait encore que vingt ans, mais, en le faisant de benne heure le collaborateur de sa mère, les événements avaient singulièrement mûri son expérience. Bien qu'il ne fût qu'un adolescent, la vie de garçon elle-même semblait ne pas lui être demeurée tout à fait étrangère. A cette époque, M^f de Savignac paraît d'autant plus jeune qu'il est de taille élancée et de tournure svelte, car il s'est pesé en compagnie de son ami M^f de Bourran et son poids ne dépasse pas cent dix-huit livres. C'est néanmoins un garçon robuste et, à en juger par son mépris pour les gens mal bâtis, on peut croire qu'il est bien fait. De fréquents séjours à la campagne ont achevé de développer ses aptitudes physiques et, dans un temps où les obligations de la vie courante exigent l'usage presque journalier du cheval, l'équitation lui est devenue particulièrement familière.

Au moral, M^f de Savignac est un être tracassier, impatient, agité même, et d'autant plus difficile à satisfaire qu'il est respectueux des devoirs que lui imposent ses titres de baron ou de conseiller au Parlement autant qu'il peut

⁵ Aujourd'hui propriété du baron et de la baronne de Jessé Levas

⁶ Les Spens d'Estignols avaient ajouté à leur nom celui de *de Lancre*, depuis le mariage, en 1588, de Christophe de Spens avec Catherine de Rosteguy de Lancre, sœur de Pierre de Lancre, conseiller au Parlement, célèbre par ses ouvrages de sorcellerie, et dont la sœur, Catherine, épousa Florimont de Raemond, successeur de Montaigne comme conseiller au Parlement, et, lui aussi, historien, poète, juriste et archéologue renommé. Pierre de Lancre avait acheté en 1592, la terre et seigneurie du Loubens, près Sainte-Croix-du-Mont, dont il est souvent question dans le *Mémorial* à raison des fréquentes visites qu'y faisait M. de Savignac à ses parents de Lancre. Le château Loubens appartient aujourd'hui à M. Henri Becquerel.

être jaloux des droits et des privilèges qui leur sont attachés. Mais notre héros a les qualités de ses défauts. Il est de caractère gai et expansif, généreux et loyal. Il aime la musique et le théâtre, cultive les lettres, fait des chansons, rime des vers, aussi bien en latin qu'en français. Il écrit beaucoup, mais parle encore davantage, même en dehors du Palais, où l'Ordre des Avocats le compte au nombre de ses membres. Il a un besoin irrésistible de communiquer ses impressions. Tout jeune élève au Collège de Guienne, il s'est fait distinguer parmi ses petits camarades pour son air fûté et son aisance à paraître en public. Il n'aura que six ou sept ans lorsque, avant la tragédie qui va être jouée sur le théâtre du collège, l'abbé Richard le chargera de réciter le compliment d'usage à l'adresse des spectateurs assemblés.

M^r de Savignac a, d'ailleurs, le goût de la mise en scène, du panache et des manifestations bruyantes. Rien ne lui plaît davantage que de prendre la parole devant un auditoire de choix ou de porter seulement la santé de ceux qu'il reçoit à sa table. Lorsqu'il réside à Savignac, fifres et tambours sont à demeure sous les fenêtres du château pour jouer et battre la caisse à chaque coup que l'on boit ou pour saluer les visites. Sa joie est au comble s'il peut organiser des illuminations, tirer ses pétards et faire jouer l'artillerie, composée de petits canons et de couleuvrines en miniature que lui a fabriqués le forgeron de Sainte-Croix-du-Mont.

Mais revenons plutôt à ses projets matrimoniaux.

Nous sommes aux premiers mois de 1705.

Depuis trois ans, M^{me} de Savignac, sa mère, est entrée en relations avec. M^r et M^{me} Fénelon, dont la fille unique, Angélique, vient d'avoir dix-sept ans. Le fils de M^{me} de Savignac, on le sait, n'en compte lui-même que vingt. Mais, depuis trois ans déjà, les deux jeunes gens se sont fiancés. Si le mariage tarde, c'est que les parents, d'un côté comme de l'autre, font mine de s'y opposer. Peut-être ont-ils fait d'autres rêves... Peut-être encore prêtent-ils un peu trop l'oreille à certains « discours » de leur entourage, aux contes de la tante de Lancre ou bien à ceux de la cousine Lostau. La plus acharnée est encore le grand'mère Fénelon, qui ne sait pas très bien ce qu'elle veut, ni ce qu'elle peut, non plus, reprocher au fiancé de sa petite-fille. Elle est surtout préoccupée d'exercer son autorité et de laisser croire qu'on ne peut rien sans elle :

« La conversation que j'eus avec ma grand'mère, mon très cher Savignac, écrit, un jour, à celui-ci, M^{lle} Fénelon, ne doit te faire nulle peine, bien qu'elle soit une des plus vives que j'aye eues avec elle.

« Je lui dis très librement mes sentimens et je n'épargnai point de certaines gens qui se meslent de faire des contes dont je crois avoir lieu de me plaindre. Je lui parlai si fièrement qu'elle en fust étonnée. Il est vrai que je n'ai jamais eu tant de caquet que ce jour-là. Mais quand il s'agit de prendre ton parti et de te défendre contre les sotts discours que l'on fait, je ne saurois garder le silence.

« Tu voudrais savoir ce que ma grand'mère peut dire contre toi ? Il me seroit difficile de contenter ta curiosité, car c'est un si grand galimatias que je ne saurois par où commencer pour t'en raconter quelque mot.

« Tout ce que j'ai pu comprendre, c'est qu'elle te veut mal parce que tu ne l'es pas allée voir depuis qu'elle a déménagé, et que les personnes chez qui elle est en sont fort choquées. C'est ce qui l'oblige à faire tous les contes qu'elle fait.

« Je reçus, hier au soir, une lettre de ma cousine, où elle m'assuroit qu'elle n'avoit jamais rien dit qui pust me déplaire et, en fin, elle me fait des protestations d'amitié les plus belles du monde. Je ne lui feroi point réponse, mais la première fois que je la verrai, je luy dirai ce que j'ay sur le coeur.

« J'attends aussi un moment heureux où je puisse t'entretenir et t'assurer que tous les discours qu'on peut faire ne sauraient m'esbranler. »⁷

La jeune Angélique est pleine de confiance parce qu'elle est l'enfant gâtée de son père et sait que son appui lui est assuré. Malheureusement, M^r Fénelon⁸ est presque-toujours absent. Fameux et riche négociant de la ville, fils et petit-fils de gros marchands du quartier Sainte-Croix, son grand-père surtout, Giraud Fénelon, a tenu une place importante dans le négoce et des lettres de bourgeoisie lui ont été octroyées le 13 juillet 1613. Lui-même, jurat de Bordeaux, puis consul et juge de la Bourse, il s'est trouvé, en l'année 1700, envoyé à Paris comme député au Conseil du commerce. Les services qu'à ce titre il a rendus, tant au pays lui-même qu'à sa ville natale, où il a obtenu, en 1705, la création d'une Chambre de commerce, vont lui valoir, en cette même année 1705, des lettres⁹ d'anoblissement et le titre d'écuyer. Désormais, il s'appellera M^r de Fénelon et timbrera sa correspondance d'un cachet aux armes¹⁰ que Sa Majesté vient de lui attribuer.

Pendant ce temps, Angélique mène à Bordeaux, entre sa mère et sa grand'mère Fénelon, une existence désœuvrée et maussade, n'ayant d'autre confidente de ses tendres sentiments à l'égard de M^r de Savignac que Janille, la femme de chambre de sa mère. Ce qu'elle redoute encore le plus, c'est la solitude et l'isolement des

⁷ Recueil de lettres adressées par M^{lle} de Fénelon à M^r le baron de Savignac, et transcrites par celui-ci en l'année 1705 (Archives du marquis de Lard).

⁸ J. B. Fénelon, né le 22 février 1654, fils de Jean Fénelon et de Marguerite Tigeon, marié vers 1685 à Magdelaine Mandavy.

⁹ Lettres de noblesse données à Versailles en juillet 1705 et enregistrées à Bordeaux le 26 novembre suivant. Archives départementales de la Gironde. Enregistrement des édites .royaux, 1 B, 139.

¹⁰ D'or, à la foy de gueules, supportant deux branches d'olivier de sinople et soutenue d'un croissant d'azur; au chef du même, chargé de trois étoiles d'or.

séjours qu'elle fait trop souvent à la campagne, dans cette propriété de *Monclairon* que les Fénelon possèdent à Quinsac, sur les bords de la rivière. Là, c'est la réclusion et l'exil, et comme, par surcroît, on l'espionne, il lui faut recourir à mille subterfuges pour correspondre avec son cher Savignac.

« J'ai une surveillance si exacte, lui écrit-elle, qu'elle ne me quitte pas un moment ; elle est, présentement, dans la mesme chambre et ce n'est qu'à la faveur de mon dessin, où elle me croit fort occupée, que je trouve assez de temps pour t'assurer que je songe continuellement à toy. Je suis persuadée que tu ne m'oublies point et que mon absence te cause quelque peine, aussi bien qu'à moy. »

« Adieu, mon cher, je crains que l'on ne s'aperçoive à quel usage je fais servir mon craion, et si ton cœur est d'intelligence avec le mien, il te dira, mieux que je ne saurois faire, le chagrin que je ressens d'être éloignée de ce que j'aime. »

M^f de Savignac, qui a besoin de toutes les exhortations d'angélique pour être philosophe et s'armer de patience, répond par des vers et des chansons témoignant d'une ardeur nouvelle mais parfois si lestes qu'on doit lui faire observer que sa muse est un peu trop « gaillarde » et l'inviter à s'exprimer moins librement. Entre temps, comme il s'est trouvé à Savignac à l'occasion des vendanges, il a bu à la santé d'Angélique et fait tirer les couleuvrines en son honneur. Mais tout cela n'a d'autre résultat que de faire paraître encore plus triste à la jeune fille son séjour à *Monclairon*, un nom dont elle ne goûtait peut-être pas la sonorité ni l'allure guerrière, mais -qui devait certainement plaire à M^f de Savignac

« Je suis persuadée, lui répond-elle, que tous les jeux et les ris t'ont suivi à Savignac. Il n'en est, du moins, resté pas un dans ce pays cy. Tout le monde y est triste et l'on n'y parle point de se resjouir. »

« Je dois pourtant te dire, mon cher, que si tu as bu à ma santé, j'ai aussi bu à la tienne, cinq ou six fois, de bon cœur. A la vérité, ce n'estoit pas au bruit de l'artillerie ni des trompettes. L'on ne connaît point tous ces instrumens de guerre dans ces paisibles lieux. Les violons et les musettes sont les seuls qui s'y font entendre quelquefois, et mesme est-ce fort rare, de quoi je suis très affligée, car depuis que j'y suis, je n'ai dansé qu'une fois. Enfin, tout y est si tranquille que je commence à m'ennuyer. Le froid, qui a dépouillé nos arbres, rend la campagne affreuse, et tous les objets qui se présentent à mes yeux me déplaisent fort depuis que j'en sais, à Bordeaux, qui me sont si agréables... »

C'est la fidèle Janille, la femme de chambre de M^{me} de Fénelon, qui se charge de faire passer les lettres, surtout depuis que M^f de Savignac a failli se rompre le cou en escaladant la grille du jardin qui s'ouvre, en ville, au-devant de la demeure des Fénelon, pour porter lui-même ses billets à Angélique. Sous l'effort, la grille a cédé, mais M^{me} de Fénelon, heureusement, n'y a vu que l'audacieuse entreprise de quelque malfaiteur :

« Si tu ne t'estois point fait de mal, écrit Angélique, je rirois peut estre de ton aventure et de voir l'alarme où - ma mère est depuis qu'elle a vu ces deux malheureuses, grilles emportées... Elle croit fort que ce sont les voleurs et je ne fais point de grands efforts pour lui oster cela de la teste. Cependant, j'ai beaucoup de chagrin de tout le mal qui t'en est arrivé. »

« Janille te dira les -mesures que nous avons prises pour recevoir, sans risques, tes lettres. »

LES mois sont ainsi passés, depuis le commencement de l'année, sans que les affaires des fiancés aient laucunement avancé. Angélique attend toujours son père pour mettre un terme à tous ces « reterdements » et son espoir d'y parvenir empêche, seul, qu'elle ne renonce à des projets qu'elle aurait vite fait d'abandonner si elle n'écoutait, dit-elle, que « sonamour-propre et sa vanité ».

Enfin, elle peut annoncer l'arrivée de M^f de Fénelon, qui ne vient, d'ailleurs, que « pour mettre fin à tous ses souhaits », et elle sait, par avance, que sa diplomatie lui fera obtenir de lui tout ce qu'elle peut désirer :

« Je ferai tant de caresses à mon cher papa, écrit-elle, que je le mettrai tout à fait hors d'estat de me rien refuser. »

Et Angélique lui fit, en effet, « tant d'amitiés », M^f de Fénelon « y répondit si bien », que le 31 octobre 1705, au moment de son départ de *Monclairon*, où, pour la première fois, les heures passées avec son cher papa à causer de l'affaire où elle prenait « le plus de part » lui avaient sans doute paru trop courtes, elle pouvait écrire à son « tout aimé » Savignac qu'il ne dépendait pas de M^f de Fénelon que leur affaire ne réussit, mais qu'elle ne savait, ajoutait-elle par prudence, « si M^{me} sa mère seroit aussi raisonnable qu'il vouloit l'estre. »

La prolongation, à cause du mauvais temps, du séjour des Fénelon à la campagne pendant tout le mois de novembre, allait encore retarder les choses. Mais elles n'avanceront pas davantage après le retour de la famille à Bordeaux. C'est alors que la tante de Lancre, qui tient sans doute à prendre sa revanche, se mêlera, cette fois, d'« accommoder » l'affaire au lieu de l'embrouiller. Maître Poitevin, l'avocat, qui est, par sa femme, née Tigeon, le grand-oncle maternel d'Angélique, s'entremettra à son tour entre les deux familles et, après les fêtes de Noël, le mariage sera enfin décidé.

Quelques jours plus tard, le 16 janvier 1706, les « articles », c'est-à-dire le contrat, étaient passés par-devant M^e Dufau, notaire royal, et la cérémonie religieuse célébrée dans l'église Sainte-Eulalie, paroisse de la mariée, le 26 du même mois.

De cette union allaient naître treize enfants :

1° Marie-Thérèse-Angélique, née le 30 décembre 1706, et qu'on appellera *Savignac*.

2° Marie-Magdelaine-Elisabeth, dite *Beaugramont*, ou même *Beaugramone*, née le 2 février 1708.

3° Jean-Baptiste-François-Yacinthe, né le 16 février 1709.

4° Marie-Marguerite-Elisabeth, née le 10 mai 1710, et décédée le 17 octobre suivant.

5° Marie-Thérèse-Marguerite-Rose, dite *Labat*, ou même *Labate*, née le 15 juillet 1711.

6° Pierre-François-Ignace, baron de Savignac, Grand chambrier au Parlement de Bordeaux, né le 3 avril 1713, marié à Barbe Le Breton de Faye. Il transmet à sa descendance le titre de baron de Savignac, que son petit-fils, Oscar de Labat, marié à sa cousine Laure de Labat-Monclairon et décédé en 1891, fut le dernier à porter.

7° Geneviève-Magdelaine-Apollonie, dite Saÿe, née le 19 décembre 1714 et mariée à M^f d'Alesme Saint-Clément, ancien jurat gentilhomme.

8° Jean-Baptiste-François-Joseph, écuyer, seigneur de Monclairon, Grand chambrier au Parlement de Bordeaux, né le 28 mai 1716 et marié par contrat du 4 janvier 1767, reçu Perrens, notaire, avec Marie de Barrière. Il fut l'auteur de la branche dite de Monclairon, éteinte en la personne de son fils, Pierre-François-Marguerite de Labat, marié avec Azema de Puch et grand-père du marquis de Lard de Regoulière.

9° Marie-Thérèse-Rosalie, dite *Tassilac*, née le 15 juillet 1718, mariée, le 26 décembre 1739, avec Nicolas Delmas de Bonrepos, président à la Cour des Aides de Guienne.

10° Esprit-Pierre-François, né le 30 octobre 1719.

11° Jean-François-Donadieu, écuyer, chevalier de Saint-Louis, né le 19 juin 1726, marié à Luce de Castelnau d'Essenault.

12° Etienne-Pierre-François-Joseph-Bruno, né le 2 août 1727, marié par contrat du 20 août 1763, reçu Farnuel, notaire, à Françoise de Tacher.

13° J.-B. François-Vincent de Paule, né le 1^{er} juillet 1730, marié avec Elisabeth d'Aubry de Puymorin.

En même temps qu'il avait poursuivi la réalisation de ses projets de mariage, M^f de Savignac s'était préoccupé d'acquérir une charge de conseiller au Parlement. C'est celle de François-Arthus du Hamel, décédé le 20 janvier 1702, qu'il acheta. Mais, n'ayant encore que 21 ans, il dut obtenir des lettres de dispense d'âge. Les circonstances voulurent qu'il les reçût, de même que ses provisions, le 24 janvier 1706, deux jours avant son mariage.

Le nouveau conseiller, qui ne devait avoir voix délibérative qu'à partir de l'âge de 25 ans, allait devenir, plus tard, Grand chambrier au Parlement. C'est pendant les trente et un ans qu'il exerça ses fonctions de conseiller qu'il rédigea les Registres secrets du Parlement, autre précieux recueil, composé de vingt-sept volumes petit in-folio, où ont été consignées les délibérations de la Cour et qui se trouve à la Bibliothèque de la ville.

M^f de Savignac mourut à l'âge de 52 ans, le 24 mai 1737, et fut enseveli le lendemain dans l'église Saint-Eloi, sa paroisse.

Bien des années auparavant, le 19 janvier 1713, M^{me} de Savignac, sa mère, avait succombé en quelques heures à une attaque de paralysie et s'était éteinte entre les bras de son confesseur, le père Dieusydou, jésuite.

Quant à sa femme, elle lui survécut plus de trente ans et mourut octogénaire, alors qu'elle se trouvait à Saint-Macaire, sur une propriété qui venait des Spens d'Estignols. Elle fut inhumée dans l'église Saint-Martin du dit lieu le 26 juin 1768.

C'EST seulement le 12 novembre 1708, soit près de trois ans après son mariage, que M^f de Savignac entreprit la rédaction du Mémorial général, ainsi qu'il a lui-même intitulé son journal. Celui-ci s'étend jusqu'au 9 juin 1720 et n'englobe donc que onze années environ. Du moins le dernier des quatre volumes qui sont parvenus jusqu'à nous s'arrête-t-il à cette dernière date.

Ces quatre volumes, d'importance inégale, sont de format petit in-4° et recouverts en vélin de l'époque. Ils sont composés de cahiers reliés une fois écrits et ne comptent pas moins, dans leur ensemble, de trois mille pages d'une écriture fine et serrée, parfois peu lisible. L'ouvrage représente un labeur considérable et dénote, chez son auteur, un effort de volonté particulier. C'est souvent plusieurs pages dont il s'est, le même jour, imposé la rédaction sur les sujets les plus divers, notant à la fois le temps qu'il fait, les événements survenus dans sa famille ou dans le monde de la noblesse, de la haute bourgeoisie et des marchands, dans celui des parlementaires surtout, car il le connaît mieux que tout autre, rappelant les traditions du Palais, décrivant ses coutumes et donnant, enFIN, mille détails curieux sur les familles et les mœurs du Bordeaux d'il y a bientôt deux siècles et demi. A ce point de vue, le travail d'aucun autre de nos chroniqueurs bordelais ne saurait être comparé à celui de M^f de Savignac.

L'intérêt du Mémorial est d'autant plus certain que ce dernier a trait à une période de notre histoire extrêmement troublée au point de vue économique et politique. Les premières années du XVIII^e siècle, de 1700 à 1713, furent, en effet, remplies par la guerre de la succession d'Espagne, pendant laquelle nous eûmes à combattre l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, l'Empire, le Portugal et l'Espagne. L'Angleterre, devenue maîtresse des mers, ne se contenta pas de paralyser notre commerce avec les Colonies, elle s'empara de celles-ci et, sur nos côtes, elle empêche toute communication des ports entre eux, pendant que ses corsaires capturaient nos navires et faisaient chez nous des descentes suivies de pillages et de dévastations.

En 1709, un hiver particulièrement rigoureux sévit sur toute la France, et, à Bordeaux, on enregistra jusqu'à près de vingt degrés au-dessous de zéro. La Garonne gela entièrement devant le port et nombre de bateaux furent fracassés par les glaces. Le froid détruisit presque toutes les vignes et la sécheresse de l'été qui suivit anéantit à son tour la récolte des céréales. Bordeaux n'eut pas de vin ou ne put le vendre tant il était cher. Elle n'avait pas non plus de blé, et il fallut en acheter à l'étranger, même à nos ennemis. La province était menacée de disette et la misère affreuse. L'argent se trouvait être aussi rare que le pain et la crise fut encore aggravée par l'émission de billets de monnaie dont l'Etat avait imposé le cours forcé.

Sur toutes ces particularités, M^f de Savignac a fourni de nombreux détails. Nous ne les avons pas tous reproduits, cependant. Force nous a été de faire une sélection. D'abord, parce que beaucoup de ces détails ne présentaient qu'un minime intérêt. Ensuite, parce que la seconde partie de notre publication risquant de ne pas voir le jour, il importait que la première s'étendit sur le plus d'années possible afin d'augmenter son intérêt et de faire d'ores et déjà juger de l'ensemble du travail. C'est ainsi que les quinze cents pages manuscrites dont se composent les cinq années (1708-1713) que nous publions se sont trouvées réduites à deux cent vingt-deux pages imprimées, réduction d'ailleurs moins considérable qu'elle ne le paraît, la page en caractères typographiques contenant un tiers de texte en plus que la page manuscrite.

Nous ajouterons que le Mémorial n'est qu'une suite de carnets de notes reliés ensemble après coup, ainsi que nous venons de le dire, et où M^f de Savignac consignait, au jour le jour, ses impressions ou les nouvelles qu'il apprenait. Il l'a fait simplement, pour lui-même, et sans se soucier aucunement de la forme. Il n'a eu d'autre préoccupation que d'être exact et précis, ce qui est la première des qualités pour un chroniqueur. Ne soyons donc pas autrement surpris de la liberté de son style ni du laisser-aller de phrases hâtivement jetées sur le papier et auxquelles il ne prit même jamais la peine d'apporter la moindre correction. Etonnons-nous, plutôt, qu'à raison de leur abondance et des conditions difficiles dans lesquelles elles furent souvent rédigées, ces notes puissent se recommander, comme elles le font, par leur clarté et par leur pittoresque.

Nous pensons superflu de remarquer qu'en dépit de ses imperfections nous nous sommes gardé de rien modifier au texte du manuscrit. Nous n'aurions pu, en voulant le rectifier, que lui enlever tout ce qui en constitue la saveur gasconne et l'originalité.

Mais nous n'avons pu nous empêcher de rétablir, pour les besoins mêmes de notre publication, l'orthographe des noms propres, souvent dénaturés au point d'être méconnaissables et dont l'identification fut, pour nous-même, parfois très difficile.

En terminant, nous remercierons M^f le marquis de Lard de nous avoir aimablement autorisé à publier le Mémorial de son trisaïeul, si curieux et si intéressant à plus d'un titre pour l'histoire de Bordeaux. Il complète utilement la série des chroniques bordelaises d'Etienne de Cruzeau, du Conseiller de Mestivier, de Jehan de Gaufreteau et de François de Lamontaigne, conseillers au Parlement, eux aussi, et dont le journal a déjà été publié par les soins de la Société des bibliophiles de Guienne.

